



PLU

COMMUNE DE NOUÂTRE (37)

Elaboration

4.b

RÈGLEMENT
DOCUMENT GRAPHIQUE

L'AGGLOMÉRATION ET NOYERS



Version provisoire
Janvier 2017

- Arbre isolé à protéger au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme
- Anciennes fortifications protégées au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme
- Bâtiment et Petit patrimoine à protéger au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme
- Emplacement réservé
- Bâtiment pour lequel le changement de destination est autorisé sous conditions
- Secteur pour lequel une Orientation d'Aménagement et de Programmation a été définie
- Monuments Historiques classés et inscrits
- Périmètres de protection des Monuments Historiques
- Zone "A"
- Zone "A1"
- Zone "N"
- Zone "N1"

Echelle: 1:2 000

SOURCE: DGI - Cadastre

Droits réservés - 2015

urbanism
9, rue du Picard
37140 BOURGUEIL
Tél: 02 47 95 57 06
Fax: 02 47 95 57 16
Mail: contact@urbanism.fr

Liste des emplacements réservés			
N°	Désignation	Bénéficiaire	Surface
1	Création d'une voie d'accès	Commune de Nouâtre	336 m²
2	Création d'un accès piéton	Commune de Nouâtre	92 m²
3	Extension du cimetière	Commune de Nouâtre	2978 m²
4	Aménagement d'une liaison douce	Commune de Nouâtre	1568 m²
5	Mise en valeur de la fontaine	Commune de Nouâtre	5115 m²